

# AVIS PUBLIC

Ville-Marie

# Montréal

## ORDONNANCES

À sa séance du 1<sup>er</sup> avril 2008, le conseil d'arrondissement a édicté des ordonnances relatives à différents événements, et ce, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3), du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) et du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1).

## PROJETS PARTICULIERS

Il a adopté à cette même séance, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), des résolutions relatives à un terrain situé à l'angle nord-est des rues Ontario et Berri, à un immeuble portant le numéro 3120, Le Boulevard, à 5 lots situés entre les rues Prince, Wellington et Duke et à 2 lots situés en bordure de la place d'Armes et des rues Notre-Dame et Saint-Jacques.

*Ces ordonnances et résolutions entrent en vigueur à la date de la présente publication; ils peuvent être consultés aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 5<sup>e</sup> étage du 888, boulevard De Maisonneuve Est, station Berri-UQÀM du métro, et au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, station Champ-de-Mars du métro.*

Montréal, le 4 avril 2008.

Susan McKercher  
Secrétaire d'arrondissement